

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DE LA  
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DES TOURNELLES  
DES

DR CATHERINE GERBIER ET BRIGITTE PAISNEL

45 PLACE DU COMMERCE  
E 73230 SAINT ALBAN LEYSSE  
TEL: 0479851958

À PARTIR DU PREMIER JUILLET 2019

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

---

APPELLATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS ET ESPÈCES  
HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITÉES

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publiés sur le site internet de l'ordre des vétérinaires <https://www.veterinaire.fr/>

---

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL  
DU PUBLIC

La clinique est ouverte:

Du Lundi au vendredi: de 9h à 12h et de 14h à 19H

Le samedi : de 9h à 12h

Les consultations ont lieu sur rendez-vous aux horaires d'ouverture de la clinique. Les matinées sont consacrées à la chirurgie.

Les rendez- vous pour des consultations sont de préférence en début de matinée et l'après midi, le samedi toute la journée .

Dans la salle d'attente, les chiens doivent être tenus en laisse et les chats doivent être contenus dans un panier fermé.

Pour un bon fonctionnement de la clinique, les propriétaires d'animaux hospitalisés peuvent venir leur rendre visite uniquement l'après-midi.

---

## PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

**Dr Gerbier Catherine** vétérinaire associée

DIE de vétérinaire comportementaliste,

CES de Dermatologie des animaux de compagnie

**Dr Paisnel Brigitte** vétérinaire associée

CEAV de médecine interne des animaux de compagnie

Personnel non vétérinaire :

**Mle Da Silva Oliveira Amandine** : auxiliaire spécialisée vétérinaire niveau 5

**Mle Christin Léa** : auxiliaire vétérinaire niveau 3

---

## PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE LA CLINIQUE

- Consultations de comportement assurées par le Dr Catherine Gerbier
- Consultations de dermatologie assurées par le Dr Catherine Gerbier
- Consultations de médecine interne assurées par le Dr Brigitte Paisnel

- Chirurgie de convenance, chirurgie des tissus mous, soins dentaires.
- Chirurgie orthopédique : le cas échéant par un intervenant extérieur, Dr Philippe Buttin ou Dr Xavier Ranglaret, avec l'accord du client.
- Analyses sanguines:
  1. soit effectuées par nos soins avec le matériel suivant: IDEXX VET TEST 8008 pour la biochimie , IDEXX VetStat pour l'ionogramme, la réserve alcaline et les gaz et le ph du sang, Melet Schloesing MS4 S pour la numération- formule et les plaquettes sanguines, Vcheck V 200 de KITVIA pour les dosages de T4, cortisol, facteurs de l'inflammation, tests pancréatiques spécifiques canine et féline, appareils KITVIA de mesure des temps de la coagulation.
  2. soit effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur( CAL , VETAGROSUP, laboratoire départemental vétérinaire...) avec l'accord du client.
- Anesthésies générales selon les besoins de l'animal, en fonction de son âge et de son état de santé: soit anesthésie fixe , soit anesthésie volatile à l'isoflurane ( MIDMARK modèle 91800070) Surveillance de l'anesthésie par oxymétrie et suivi de la fréquence cardiaque ( pulse oxymetre PM 50 et breath alert médical development international)
- Imagerie médicale: réalisation de radiographies (Trophy radiologie VETOX 110 ST)) , d'échographies abdominales et cardiaques (SCILL logiq P6 pro)
- Mesure de la pression artérielle par la méthode doppler (disytest de welch Allyn)
- Education du chiot: organisation de soirées chiots au sein de la clinique avec conseils spécialisés du Dr Gerbier en matière d'éducation

- Conseils en nutrition: nous suivons régulièrement des formations afin d'offrir à nos clients les meilleurs conseils en matière de nutrition pour leur animal
- Délivrance de médicaments/ conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.

---

## SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

Les animaux hospitalisés sont sous surveillance continue pendant les horaires d'ouverture de la clinique . Nous allons les voir autant de fois que leur état le nécessite en dehors des horaires d'ouverture de la clinique, y compris le week end et les jours fériés.

---

## PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, notre clinique a passé un contrat de gestion des urgences avec la SCP Delahayes, Rhin, Soyer , Jolival, Clinique Vétérinaire Pierre du Terrail, 565 rue François Couplet, 38530 Pontcharra.`

Le numéro du service de garde est le 0476976013

ci joint le règlement intérieur de notre service.

---

## ESPÈCES TRAITÉES

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes: Chiens, chats, furets, rongeurs,

lagomorphes, oiseaux.

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rente. En cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à : Dr Fanny Cheynet à Mercury pour l'équine 0762594814, clinique vétérinaire de l'Albanne à Barberaz au 0479600380 ou à la clinique Demandière à Bassens au 0479331932 ou clinique vétérinaire du Verney à Chambéry au 0479623929 pour les animaux de rente et l'équine.

---

## CONDITIONS TARIFAIRES

Nous faisons des devis avant toute intervention ou tout examen complémentaire et hospitalisation.

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente et sont consultables à l'accueil. L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous la forme d'un cahier des tarifs disponible sur simple demande en salle d'attente.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

---

## LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV adresse tel: 110 avenue Barthélémy Buyer 69009 Lyon  
0472571665

---

## RCP

MACSF: cours du triangle, 10 rue de Valmy 92800 PUTEAUX

---

### LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs vétérinaires : Dr Catherine Gerbier et Dr Brigitte Paisnel

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

---

### RISQUE THÉRAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHÉSIE, RISQUE LIÉ À LA CONTENTION, CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement

dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les

conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

---

## CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIÈRES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

---

## DÉCÈS DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fin d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société Incinériss 255 rue Charles de Gaulle 01500 Château-Gaillard, l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX VISÉS PAR LA LÉGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés, tenus en laisse et présentés par une personne majeure.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les personnes trouvant des animaux errants doivent contacter la mairie de la commune où l'animal a été trouvé. Nous ne gardons que les animaux blessés pour leur procurer les premiers soins, en attendant de retrouver leur propriétaire ou de contacter la SPA de Chambéry. La personne amenant l'animal doit remplir un formulaire.

---

## MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation lorsque l'animal est rendu au client. Pour chaque prestation ou vente, un relevé d'honoraires est donné au client ou une factures simple demande.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

Un paiement en 2 à 4 fois est disponible par l'intermédiaire de notre partenaire financier sous réserve d'acceptation de ce dernier ( par carte bancaire uniquement et sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité).

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement

---